



Número de Révision: 002.0

Date de sortie: 08/18/2017

## 1. PRODUIT ET ENTREPRISE IDENTIFICATION

<b>Désignation de l'article:</b>	<b>LOCTITE LB 8713 PENETRATING OIL known as SOLVO RUST PEN OIL AEROSOL 347G</b>	<b>Numéro IDH:</b>	473164
<b>Type de produit:</b>	Dégraissant à base de solvants	<b>numéro d'item</b>	1865406
<b>Restriction d'utilisation:</b>	Non identifié	<b>Région:</b>	Canada
<b>Raison sociale:</b>	<b>Votre contact:</b>		
Henkel Canada Corporation	Téléphone: +1 (905) 814-6511		
Meadowpine Boulevard 2515	MEDICAL EMERGENCY Phone: Poison Control Center		
Mississauga, Ontario L5N 6C3	1-877-671-4608 (toll free) or 1-303-592-1711		
	TRANSPORT EMERGENCY Phone: CHEMTREC		
	1-800-424-9300 (toll free) or 1-703-527-3887		
	Internet: www.henkelna.com		

## 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

VUE D'ENSEMBLE DE TOUS LES CAS D'URGENCE	
<b>DANGER:</b>	CONTENU SOUS PRESSION. AEROSOL EXTREMEMENT INFLAMMABLE. PEUT ETRE MORTEL EN CAS D'INGESTION ET DE PENETRATION DANS LES VOIES RESPIRATOIRES. PROVOQUE UNE IRRITATION CUTANEE. PROVOQUE UNE SEVERE IRRITATION DES YEUX.

CLASSE DE RISQUE	CATEGORIE DE RISQUE
AEROSOL INFLAMMABLE.	1
IRRITATION CUTANEE	2
IRRITATION DES YEUX	2A
DANGER PAR ASPIRATION	1

### PICTOGRAMME(S)



### Conseils de prudence

<b>Prévention:</b>	Tenir éloigné de la chaleur, des étincelles, des flammes vives, des surfaces chaudes. Interdiction de fumer. Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition. Ne pas perforer, ni brûler, même après usage. Laver soigneusement la zone affectée après la manipulation. Porter des gants de protection/un équipement de protection des yeux et du visage.
<b>Intervention:</b>	EN CAS D'INGESTION : appeler immédiatement un médecin ou un centre antipoison. EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau. EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. NE PAS faire vomir. En cas d'irritation cutanée : consulter un médecin. Si l'irritation oculaire

Numéro IDH: 473164

Nom du produit: LOCTITE LB 8713 PENETRATING OIL known as SOLVO RUST PEN OIL AEROSOL 347G

**Stockage:** persiste : consulter un médecin. Enlever les vêtements contaminés.  
Garder sous clef. Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F.

**Élimination:** Mettre le contenu et/ou le récipient au rebut conformément aux règlements fédéraux, nationaux, provinciaux et locaux.

La présente classification satisfait au Règlement sur les produits dangereux du Canada (SIMDUT 2015) et se conforme aux dispositions du Système général harmonisé (SGH) de classification et d'étiquetage des produits chimiques des Nations Unies.

Voir section 11 pour information supplémentaire sur la toxicologie.

### 3. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Substances dangereuses	Numéro CAS	Poids %*
Huile minérale blanche (pétrole)	8042-47-5	40 - 50
Distillats légers (pétrole), hydrotraités	64742-47-8	30 - 40
Solvant naphtha aliphatique moyen (pétrole)	64742-88-7	10 - 20
kérosène (pétrole), hydrodésulfuré	64742-81-0	5 - 10
Kooldioxyde	124-38-9	5 - 10

\*Les pourcentages exacts peuvent varier ou constituer un secret commercial. L'intervalle de concentration est fourni pour aider les utilisateurs à assurer les protections appropriées.

### 4. MESURES DE PREMIERS SECOURS

**Inhalation:** Amener au grand air. Administrer de l'oxygène si la respiration est difficile. En cas d'arrêt respiratoire, pratiquer la respiration artificielle. Appeler un médecin.

**Contact avec la peau:** Retirer les vêtements et les chaussures contaminés. Laver à l'eau savonneuse. Si des symptômes se manifestent et persistent, consultez un médecin. Laver les vêtements avant réutilisation.

**Contact avec les yeux:** Rincer immédiatement les yeux à grande eau pendant au moins 15 minutes. Appeler un médecin.

**Ingestion:** Ne pas faire vomir. Ne jamais rien donner oralement à une personne inconsciente. Appeler un médecin.

**Symptoms:** Voir la section 11.

### 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

**Moyen d'extinction approprié:** Eau pulvérisée (brouillard), mousse, poudre extinctrice ou dioxyde de carbone.

**Procédures spéciales de lutte contre l'incendie:** Utiliser un appareil respiratoire autonome et une panoplie complète de protection telle qu'une tenue de nettoyage. En cas d'incendie, refroidir les récipients exposés avec de l'eau vaporisée.

**Feu inhabituel ou risques d'explosion:** Contenu sous pression. Ne pas manipuler ni entreposer près d'une flamme nue ou d'une source de chaleur ou d'inflammation quelconque. Ne pas perforer ou incinérer les récipients sous pression. L'exposition à des températures supérieures à 49°C (120°F) peut entraîner l'éclatement du récipient.

**Produit ou gaz issus de la combustion:** Oxydes de carbone. Hydrocarbures. Vapeurs toxiques et irritantes.

## 6. MESURES EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Utiliser la protection personnelle recommandée à la section 8, isoler la zone dangereuse et refuser l'accès au personnel inutile et non protégé.

**Mesures de protection de l'environnement:** Ne pas laisser le produit entrer dans les égouts ou les voies d'eau.

**Méthodes de nettoyage:** Assurer une aération et une ventilation suffisantes. Enlever toute source d'ignition. Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure). Racler autant de matériau que possible. Conserver dans un récipient fermé, partiellement rempli, jusqu'au moment de son élimination.

## 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

**Manipulation:** Garder à l'abri de la chaleur, des étincelles et des flammes. Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Ne pas respirer les vapeurs ou la buée. Bien se laver après la manutention. Les vapeurs s'accumuleront facilement et pourraient s'enflammer en explosant. Consulter la section 8.

**Stockage:** La chaleur provenant du soleil, des radiateurs, des poêles, de l'eau chaude et d'autres sources de chaleur peut provoquer l'éclatement du récipient. Ne pas perforer, incinérer ou exposer à des températures supérieures à 49°C (120°F). Entreposer à l'écart des sources d'inflammation. Garder dans un endroit frais, bien ventilé.

**Durée de Conservation Déclaration:** Non disponible

## 8. CONTROLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

Les employeurs devraient accomplir une évaluation de tous les lieux de travail pour déterminer le besoin, et du choix, des commandes appropriées d'exposition et le matériel de protection pour chaque tâche effectuée.

Substances dangereuses	ACGIH TLV	OSHA PEL	AIHA WEEL	Autre
Huile minérale blanche (pétrole)	5 mg/m3 TWA Fraction inhalable.	5 mg/m3 TWA brouillard 5 mg/m3 PEL Brouillard	Rien	Rien
Distillats légers (pétrole), hydrotraités	Rien	100 ppm (400 mg/m3) PEL	Rien	Rien
Solvant naphtha aliphatique moyen (pétrole)	100 ppm TWA 200 mg/m3 TWA (exprimé en vapeurs d'hydrocarbures totales) Non- aérosol. (PEAU) (exprimé en vapeurs d'hydrocarbures totales) Non- aérosol.	500 ppm (2,900 mg/m3) TWA 100 ppm (400 mg/m3) PEL	Rien	Rien
kérosène (pétrole), hydrodésulfuré	200 mg/m3 TWA (exprimé en vapeurs d'hydrocarbures totales) Non- aérosol. (PEAU) (exprimé en vapeurs d'hydrocarbures totales) Non- aérosol.	Rien	Rien	Rien
Kooldioxyde	5,000 ppm TWA 30,000 ppm STEL	5,000 ppm (9,000 mg/m3) PEL	Rien	Rien

**Remarques sur la conception des installations techniques:**

Assurer une ventilation d'échappement locale adéquate afin de maintenir l'exposition du travailleur sous les limites permmissibles.

**Protection respiratoire:**

Utiliser un appareil de protection respiratoire approuvé NIOSH s'il y a possibilité de dépasser la ou les limites d'exposition établie(s). Quand les risques en milieu de travail justifient le port d'un appareil respiratoire, des appareils de protection respiratoire doivent être reutilisés et un programme qui suit les règlements fédéraux 29 CFR1910.134 doit être appliqué.

**Protection des yeux:**

Des lunettes étanches ou des lunettes de sécurité munies d'un écran latéral. Utiliser un masque complet s'il y a des risques d'éclaboussures ou de pulvérisation du produit. Des douches de sécurité et des dispositifs de rinçage oculaire d'urgence doivent être disponibles.

**Protection de la peau:**

Utiliser des gants et un vêtement de protection imperméables pour empêcher le contact avec la peau, si besoin est.

## 9. PROPRIETES PHYSICO-CHIMIQUES

<b>Etat physique:</b>	Aérosol, liquide
<b>Couleur:</b>	Limpide incolore
<b>Odeur:</b>	Kérosène
<b>Seuil de détection d'odeur:</b>	Non disponible
<b>Valeur pH:</b>	Non applicable
<b>Valeur pH:</b>	Non disponible
<b>Pression de vapeur:</b>	Non disponible
<b>Point / zone d'ébullition:</b>	> 37.8 °C (> 100°F)
<b>Point/domaine de fusion:</b>	Non disponible
<b>Gravité spécial:</b>	0.76
<b>Gravité spécial:</b>	0.8 - 0.9
<b>Densité de vapeur:</b>	Hlus lourd que l'air.
<b>Point d'éclair:</b>	70 °C (158°F)

<b>Flashback:</b>	Néant
<b>Flame projection:</b>	122 cm (48.03 inch)
<b>Inflammable/Limites inférieures d'explosion:</b>	0.7 %
<b>Inflammable/Limites supérieures d'explosion:</b>	9.5 %
<b>Température d'auto-inflammation:</b>	Non disponible
<b>Inflammabilité:</b>	Aérosol extrêmement inflammable
<b>Taux d'évaporation:</b>	Plus rapide que l'éther.
<b>Solubilité dans l'eau:</b>	Insoluble
<b>Solubilité dans l'eau:</b>	Soluble
<b>Coefficient de partage (n-octanol/eau):</b>	Non disponible
<b>Teneur VOC:</b>	24 %
<b>Viscosité:</b>	Non disponible
<b>Température de décomposition:</b>	Non disponible

## 10. STABILITE ET REACTIVITE

<b>Stabilité:</b>	Stable dans des conditions normales d'entreposage et d'utilisation.
<b>Réactions dangereuses:</b>	Ne se produira pas.
<b>Produits de décomposition dangereux:</b>	Oxydes de carbone. Hydrocarbures. Vapeurs organiques irritantes.
<b>Produits incompatibles:</b>	Des oxydants forts.
<b>Réactivité:</b>	Non disponible
<b>Conditions à éviter:</b>	Protéger de la chaleur, des sources d'inflammation et des matières incompatibles. Ne pas perforer, incinérer ou exposer à des températures supérieures à 49°C (120°F).

## 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

**Voies d'exposition pertinentes:** Yeux, Inhalation, Peau, Ingestion

### Effets potentiels sur la santé

<b>Inhalation:</b>	Peut irriter les voies respiratoires.
<b>Contact avec la peau:</b>	Entraîne une irritation de la peau. L'action du solvant peut sécher et dégraisser la peau, provoquer des fissures et entraîner une dermatite.
<b>Contact avec les yeux:</b>	Provoque une sévère irritation des yeux.
<b>Ingestion:</b>	Le risque principal d'ingestion se trouve par aspiration dans les poumons, entraînant une pneumonite.

Substances dangereuses	LC50s et LD50s	Effet immédiat et retardé sur la santé.
Huile minérale blanche (pétrole)	Rien	Irritant
Distillats légers (pétrole), hydrotraités	Rien	Irritant, Poumon
Solvant naphtha aliphatique moyen (pétrole)	Rien	Système nerveux central, Irritant
kérosène (pétrole), hydrodésulfuré	Rien	Irritant
Kooldioxyde	Rien	Système nerveux central

Substances dangereuses	NTP cancérigène	IARC cancérigène	OSHA cancérigène (Spécifiquement réglementé)
Huile minérale blanche (pétrole)	Non	Non	Non
Distillats légers (pétrole), hydrotraités	Non	Non	Non
Solvant naphtha aliphatique moyen (pétrole)	Non	Non	Non
kérosène (pétrole), hydrodésulfuré	Non	Non	Non
Kooldioxyde	Non	Non	Non

## 12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

Information écologique: Non disponible

## 13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

Information exigée est pour pour les produits inutilisés uniquement.

Méthode de rejet recommandée: Ne pas incinérer. Dépressuriser les bombes aérosol. Suivre tous les règlements municipaux, provinciaux et fédéraux concernant l'élimination.

## 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Les informations relatives au transport fournies dans cette section s'appliquent seulement au matériau lui-même/à la formulation elle-même et elles ne sont pas spécifiques à aucun emballage/à aucune configuration.

### Transport du Canada de Marchandises Dangereuses-Terre

Nom d'embarquement correct: AÉROSOLS  
Division: 2.1  
Numéro d'identification: UN 1950  
Groupe d'emballage: Rien

### Transport aérien (ICAO/IATA)

Nom d'embarquement correct: Aerosols, inflammable  
Division: 2.1  
Numéro d'identification: UN 1950  
Groupe d'emballage: Rien  
Exceptions: (Pas plus de 500 ml), ID8000

### Transport maritime (IMO/IMDG)

Nom d'embarquement correct: AEROSOLS  
Division: 2.1  
Numéro d'identification: UN 1950  
Groupe d'emballage: Rien  
Exceptions: Quantité limitée (pas plus de 1 L).

## 15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

### Information sur la réglementation Canadienne

Statut LCPE LIS/LES: Tous les composants sont inscrits sur la liste intérieure des substances ou en sont exempts.

### Information sur la réglementation des Etats Unis

État de l'inventaire TSCA 8 (b): Tous les composants sont inscrits sur l'inventaire de la Toxic Substances Control Act ou en sont exempts.

## 16. AUTRES INFORMATIONS

Cette fiche de données de sécurité contient des changements par rapport à la précédente version dans les paragraphes:  
Format des nouvelles fiches de données de sécurité.

Préparé par: Sécurité des Produits et Affaires Réglementaires

Date de sortie: 08/18/2017

**DÉMENTI** Les données ci-jointes sont fournies à titre d'information seulement et sont jugées dignes de foi. Toutefois, la société Henkel Corporation n'assume la responsabilité d'aucun résultat obtenu par des personnes dont elle ne contrôle pas les méthodes. Il incombe à l'utilisateur de déterminer si les produits Henkel ou les méthodes de production mentionnées dans le présent document conviennent à un usage particulier. Il lui incombe aussi de prendre les précautions nécessaires pour protéger les biens et les personnes contre tout risque qui pourrait se produire au cours de la manipulation et de l'utilisation de l'un ou l'autre des produits de Henkel Corporation. À la lumière de ce qui précède, la société Henkel Corporation décline toute responsabilité, tacite ou expresse, incluant mais ne se limitant pas à la garantie implicite de qualité marchande et de conception à une fin spécifique découlant de la vente ou de l'usage des produits de Henkel Corporation. Henkel Corporation décline aussi toute responsabilité pour tout dommage indirect, quel qu'il soit, y compris un manque à gagner.